

# Communiqué de presse

19 juillet 2020

## COVID 19 : Une nouvelle semaine de mobilisation pour la Mayenne

La préfecture de la Mayenne, l'Assurance maladie et l'ARS sont pleinement mobilisés, en lien avec leurs partenaires : établissements et professionnels de santé, du social et du médico-social, collectivités locales, associations et institutions concernées. Cette mobilisation vise à :

- permettre à tous de s'engager dans la lutte contre le virus
- casser les chaînes de transmission interpersonnelles du virus

### Mesures d'ordre public prises par le Préfet de la Mayenne

Jean-Francis Treffel, préfet de la Mayenne, a pris deux arrêtés rendant obligatoire le port du masque dans les lieux publics clos (ERP) du département de la Mayenne. Il a mobilisé ses équipes pour obtenir l'annulation de toutes les manifestations publiques soumises à déclaration prévues ces prochains jours (en application du décret du 10 juillet 2020). Il tient à remercier les neuf organisateurs pour leur coopération dans ce cadre.

### Quatre sites temporaires de dépistage dont deux nouveaux

Lundi 13 juillet 2020, deux sites de dépistage temporaires ont ouvert en Mayenne, à Laval et à L'Huisserie. Ils ont connu une très forte affluence puisque **5878 tests y ont été réalisés entre le 13 et le 18 juillet** (6 654 si on y ajoute les autres sites).

A partir du lundi 20 juillet, deux nouveaux sites sont créés, dont l'un dans le sud du Département, conformément à la stratégie d'élargissement graduelle de l'offre de dépistage.

Ces quatre sites sont accessibles **sans rendez-vous, sans prescription médicale et sans avance de frais** (prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie) à :

- **L'Huisserie** - Salle Polyvalente – Chemin du Fougeray, Route des Ecoles
- **Laval** - Gymnase Jacques Chamaret, 19 rue Eugène Messmer

et, à partir de lundi 20 juillet à :

- **Changé**, salle Les Ondines (6 rue Christian d'Elva)
- **Château-Gontier-sur-Mayenne**, halle du Haut Anjou (quai du Docteur Lefèvre)

**Tous ces sites sont ouverts tous les jours, y compris les jours fériés, de 9h à 14h et de 16h à 20h.**

Ces dépistages sont assurés par l'Association Départementale de la Protection civile de La Mayenne, avec l'appui de la Réserve sanitaire nationale et régionale et d'autres acteurs concernés. L'analyse des prélèvements est réalisée par les CHU de Nantes et de Rennes grâce à la mise à disposition de leur plateforme haut-débit, sans oublier le CHU d'Angers qui soutient également ce dispositif. Cette opération est conduite par l'ARS des Pays de La Loire et de la Préfecture de La Mayenne, en partenariat étroit avec les communes concernées.

La semaine du 20 juillet, ces acteurs recevront un soutien complémentaire de la part de la Croix Rouge Française, des étudiants en santé des facultés de Nantes et d'Angers et des SDIS (pompiers) de la zone de défense et de sécurité Ouest.

## Six sites complémentaires de dépistage avec ordonnance ou bon CPAM

Par ailleurs, **les patients avec ordonnance ou disposant de « bons assurance maladie »** peuvent se rendre sur les autres sites dédiés, en prenant préalablement rendez-vous :

- le centre hospitalier de Laval (rdv au : 02 .43.66.51.51 ou sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr))
- le foirail de Laval, Biolaris (rdv au : 02 43 66 15 15)
- le laboratoire Biolaris de Château-Gontier-sur-Mayenne (rdv au : 02.43.70.14.94)
- le laboratoire Synlab de Mayenne (rdv au : 02.43.00.99.00)
- le laboratoire Synlab à Villaines-la-Juhel (rdv au : 02.43.02.23.86)
- le laboratoire Synlab à Evron (rdv au : 02.43.01.25.01)

**Les personnes accompagnées d'enfants de moins de 10 ans sont invitées à effectuer les prélèvements au centre hospitalier de Laval qui est équipé pour les prélèvements pédiatriques.**

De manière générale, la communication des résultats s'effectue par voie électronique, les personnes doivent donc veiller à disposer d'un numéro de téléphone portable et d'une adresse électronique valide. A défaut d'en disposer en propre, et pour garantir une communication automatique des résultats, les coordonnées d'une personne de confiance sont à transmettre lors de l'enregistrement des données personnelles.

**Toutes ces informations sont accessibles et régulièrement mises à jour sur le site de l'ARS :** <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-campagne-de-depistage-en-mayenne>

**Face à l'afflux de nouveaux tests, certains résultats ont été rendus avec retard. Les laboratoires de biologie médicale ont pris des mesures pour réduire les délais.**

## Poursuite de l'envoi de bons de dépistage, par l'Assurance Maladie, pour inviter les assurés à réaliser des tests virologiques

Cette semaine, 28 000 bons ont été distribués aux habitants des communes de L'Huisserie et de Laval.

La distribution se poursuivra la semaine prochaine (par mail et courrier), à un rythme d'au moins 5000/jour, en direction des habitants de Laval ainsi que de Château-Gontier et plusieurs autres communes de la périphérie de Laval.

Ces priorités sont définies au regard du degré de circulation du virus constaté ces derniers jours.

## Informations grand public :

**Pour toute information complémentaire, il convient d'appeler :**

- 0 800 130 000 (7j/7 – 24h/24h) - N° vert national Covid ;
- 02 43 01 52 70 (du lundi au vendredi de 9h à 19h) - Cellule d'Information du Public en Mayenne

- **Contact presse ARS Pays de la Loire :**  
06 78 26 56 94  
[ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr)

- **Contact Préfecture de la Mayenne**  
06 79 84 74 67  
[pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

- **Contacts presse Assurance maladie**  
Mathilde Rossignol  
0637491739  
[mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr](mailto:mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr)